

AFFAIRE N° 31.

OBJET: Acquisition d'un terrain de 120m<sup>2</sup> cadastré section CO n°9 (partie) appartenant à la succession BEGUE René, nécessaire au prolongement du chemin de la Comète à St-François.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Les travaux de prolongement du chemin de la Comète à Saint-François ont nécessité l'acquisition d'une parcelle de terrain de 120m<sup>2</sup>, cadastré section CO n°9(partie), appartenant à la succession BEGUE René.

Compte tenu de la faible valeur du terrain dans ce secteur, une indemnité de 120 Francs a été proposée aux intéressés, qui l'ont acceptée.

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente.

La dépense sera inscrite au chapitre 901 article 210 du budget communal et financée à l'aide de crédits de voirie.

Je mets la question aux voix.

---

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

.....

VU - St Denis le 29 Mai 1980.  
P/le Préfet, le Secrétaire Général  
Patrice Maquie  
Pour Copie Certifiée Conforme,  
Le Chef de Bureau délégué,  
Jacques Lucasta